

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 29 septembre 2022

Date d'affichage : 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André – FALCOZ Corine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – GRANGE Christian – GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Était absente excusée : MAGNIN Carine

Madame FALCOZ Corine est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-10-102

Objet : Modification du financement de Valloire Tourisme pour 2022

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous rappelle que par délibération N°22-04-052 en date du 7 avril dernier nous avons décidé d'arrêter le montant du financement 2022 alloué à Valloire Tourisme à la somme de 1 533 000 €.

Un projet de déploiement d'une micro-folie porté par l'Office de tourisme a été retenu dans le cadre d'un appel à projets régional destiné à soutenir le déploiement des Micro-folies dans la région.

Une Micro-folie est un équipement, un réseau mais surtout une idée : offrir gratuitement et à tous les plus belles œuvres des grands musées, dans une forme de nouveau lieu culturel qui s'adapte à chaque projet des communes.

Dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec 12 institutions : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, et Universcience, la Micro-Folie propose des contenus culturels ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants (médiathèque, salle des

fêtes, lieu patrimonial, hall de mairie, commerce, école, c
nécessitant aucune infrastructure particulière. Ce dispositif s'installe dans un espace de
100 m² minimum équipé de prises de courant et d'un accès internet.

Le projet pour Valloire consiste à installer cette Micro-folie dans les locaux de l'AEP.

Les investissements nécessaires à cette installation s'élèvent à 25 125 €, et ils seront financés par une subvention de l'État via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) d'un montant de 20 100 €, le solde – 5 025 € - restant à financer par la Commune.

Il conviendrait ainsi pour l'aboutissement de ce projet d'augmenter de 5 025 € le montant du financement 2022 alloué à Valloire Tourisme, le portant ainsi à la somme totale de 1 538 025 €.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 29 septembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 29 septembre 2022,
Oui l'exposé de Madame Rivas,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le projet d'installation d'une Micro-folie dans les locaux de l'AEP, et d'augmenter de 5 025 € le montant du financement 2022 alloué à Valloire Tourisme, le portant ainsi à la somme totale de 1 538 025 €.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 07/10/22
Publication : 07/10/22
Valloire, le 07/10/22
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.